



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 11 mars 2025

<b>Délibération</b>
<b>N° 25.019.4</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 25</b>
<b>Votants ..... 28</b>
<b>Pour ..... 27</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention .... 1</b>

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE SOCIAL ET SOLIDAIRE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION  
PARTAGE ET LA DOMITIENNE POUR L'ANNÉE 2025 -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq  
**Et le 11 mars à 17h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**25 Conseillers communautaires présents :** monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Sandra PACHOT (représentée par monsieur Thierry DAURAT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY).

**9 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance :** monsieur Jean-François GUIBBERT.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 11 mars 2025**

---

**Convention de partenariat entre l'association PARTAGE et La Domitienne pour l'année 2025 - Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « action sociale et solidaire » en séance du 17 octobre 2024 ;

**Vu** le projet de convention de partenariat 2025 ci-annexé ;

**Considérant** que, dans le cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de communes La Domitienne met en place des actions spécifiques de cohésion sociale en adhérant notamment à l'association Partage ;

**Considérant** que l'association Partage, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et d'organiser des actions collectives en leur faveur, poursuit en 2025 ses actions d'accompagnement pour l'organisation d'activités physiques adaptées, d'ateliers mémoire, de conférences ou encore d'actions relatives à la semaine bleue ;

**Considérant** que pour l'année 2024 La Domitienne a participé financièrement aux actions collectives, notamment pour les Activités Physiques Adaptées, à hauteur de 1 750 €, comme en 2023, et que l'association Partage a contribué à hauteur de 14 128 €, soit une augmentation financière de 53 % comparée à l'aide financière attribuée pour les actions en faveur de nos seniors en 2023 ;

**Considérant**, par conséquent, que vu l'intérêt que représente ce partenariat, il convient de le poursuivre en 2025 et d'attribuer à l'association Partage un montant de cotisation de 4 987 € calculé sur la base de 0,60 € par habitant de plus de 60 ans ;

**Considérant** enfin qu'il convient d'inscrire, en sus, la somme de 2 000 € pour des actions collectives concernant au moins la moitié des communes membres ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Thierry DAURAT, 6<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

S'abstient : Alain CARALP,

**À l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention),**

**I. APPROUVE** le projet de convention de partenariat ci-annexé à conclure avec l'association Partage.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

**III. PRÉCISE** que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget principal de l'exercice 2025, au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/03/2025

Application de Sy F. Egalité.com

99\_DE-034-243400488-20250311-25\_019\_4\_B1

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

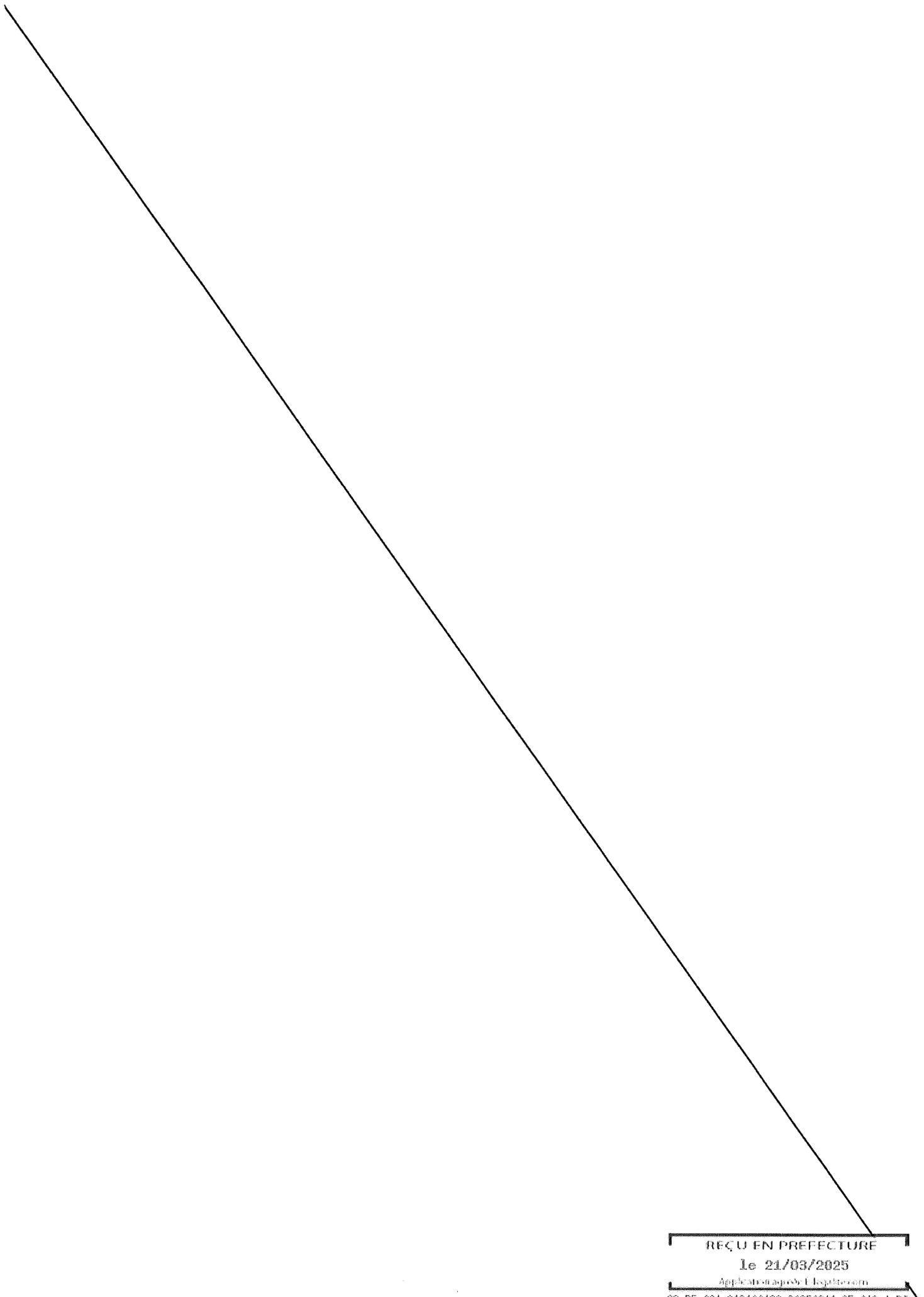
Délibération transmise au représentant de l'Etat le **21 MARS 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **21 MARS 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-François GUIBBERT





REÇU EN PREFECTURE  
le 21/03/2025  
Application n° 20250311-25\_019\_4\_B1  
99\_DE-034-243400488-20250311-25\_019\_4\_B1